

VILLE D'ARCACHON  
PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE  
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
BATEAUX TAXIS – ACCOSTAGE

Articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques  
Arrêtés Municipaux du 16 avril 2004 / 14 avril 2016 et du 16 septembre 2016

**Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public :**

La présente consultation a pour objet exclusif la mise à disposition d'une partie du domaine public communal pour l'activité de type « Bateaux Taxis » – gestion des droits d'accostages aux jetées, sur la jetée Thiers/Lataillade et du Moulleau.

**Localisation de l'emplacement occupé :**

Jetées Thiers/Lataillade et du Moulleau, ARCACHON

**Durée de l'autorisation :**

Du 1 mai 2022 au 31 décembre 2025

**Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :**

Redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable

**Retrait des dossiers de consultation :**

Par courrier : Mairie d'Arcachon - Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de Ville – 1 Place de Gracia - CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Par mail : [odp@ville-arcachon.fr](mailto:odp@ville-arcachon.fr)

**Date et heure limite de remise des offres : Le 10/04/2022 à 12 heures**

- Lien téléchargement des documents
  - Cahier des charges
  - Lettre de candidature
  - Déclaration du candidat